

Action Sociale

CNAS 27 juin 2024

Du pain sur la planche !

Le Conseil National de l'Action Sociale (CNAS) s'est tenu le 27 juin 2024 sous la présidence de Madame la Secrétaire Générale, Anne BLONDY-TOURET et du Secrétaire Général Adjoint, Monsieur Arnaud JULLIAN. Ce premier CNAS de l'année 2024 avait à l'ordre du jour :

- Examen du rapport d'activité 2023
- Exécution budgétaire
- Information sur la réforme de l'action sociale
- Accompagnement social des agents mobilisés pour les JOP 2024
- Colonies EPAF
- Modalités du nouvel appel à projets pour le Fonds d'Initiative Local (FIL)
- Examen des propositions des CDAS

Dialogue social dans les CDAS

Dans sa déclaration liminaire et en séance, **FO Finances** rappelle les difficultés rencontrées par certains CDAS :

- en matière d'ingérence du Responsable Régional (RR) dans les instances. **FO Finances** exige un rappel à destination des RR sur leur positionnement et leur rôle. Le secrétariat général partage l'idée d'une clarification afin d'améliorer la qualité du dialogue social local ;
- en matière de temps consacré à ces instances parfois réduit. La note du SG du 14 novembre 2023 à destination des présidents de CDAS, très explicite,

précise que **la durée prévisionnelle de la séance ne saurait être inférieure à un jour**, permettant ainsi aux membres d'obtenir également un temps égal consacré à la préparation et au compte-rendu. Le secrétariat général indique avoir à nouveau évoqué cette note lors d'une réunion récente avec les présidents de CDAS et le rappellera aux Directions de notre ministère.

Rapport d'activité 2023

Le nombre total des personnes pouvant prétendre aux dispositifs de l'action sociale ministérielle s'établit à 347 691 bénéficiaires, répartis entre 128 056 agents actifs, 70 405 enfants et 149 230 retraités.

À cette population, s'ajoutent les agents extérieurs aux ministères avec lesquels les employeurs publics ont signé une convention avec le secrétariat général.

La restauration

C'est le 1^{er} poste de dépense budgétaire de l'action sociale avec 52,1 M€.

601 structures de restauration collective, réparties sur l'ensemble du territoire, ont servi 5,8 millions de repas. En Île-de-France, l'AGRAF a servi environ 1,6 millions de repas dans 31 restaurants : **FO Finances** est toujours en attente du bilan sur la tarification au plat expérimenté dans certains

restaurants. Au bout de 5 ans, il serait temps de nous le présenter !!

Malgré une hausse des repas servis, **FO Finances** déplore la fermeture de 24 structures très souvent sans concertation avec les principaux intéressés et sans consultation préalable des CDAS.

5,4 millions de titres restaurant ont été distribués auprès d'environ 30 000 agents. **FO Finances** rappelle sa revendication d'une hausse de sa valeur faciale à 10€ : comment déjeuner correctement pour 6€ aujourd'hui ? Ce montant reste inchangé depuis 2015, c'est inadmissible.

Après plusieurs reports, un Groupe de Travail (GT) dédié à la restauration est attendu cet automne. Il abordera les thématiques évoquées : collective, titre-restaurant, bilan des fermetures de restaurants bilan de l'expérimentation de la tarification au plat, idée d'une extension du périmètre de compétences d'AGRAF...

Le logement

Le parc immobilier ALPAF est constitué de 10 243 logements dont 8 890 en Île-de-France et 1 353 en Province.

Le passage de la gestion en stock (un même logement identifié est fléché pour le réservataire) à la gestion en flux (logement non identifié à la demande), imposé par la loi ELAN, est devenu effectif en novembre 2023. Ce changement devait faciliter la rotation des logements sociaux dans les zones de fortes tensions immobilières, pour **FO Finances** cela reste à démontrer.

Compte tenu des difficultés d'hébergement rencontrées par de nombreux agents, **FO Finances** a insisté afin de trouver des solutions en adéquation avec les arrivées dans les écoles et les premières affectations dans les services.

Afin de répondre à ces tensions, des échanges sont enfin mis en place entre ALPAF et la DGFIP visant à instaurer une solution de recensement prévisionnel des demandes en amont des arrivées.

FO Finances constate un recul du parc immobilier ALPAF en Île-de-France alors que les besoins persistent. **FO Finances** dénonce la baisse drastique du budget alloué à ALPAF dans ce contexte.

FO Finances rappelle que le logement fait partie des éléments d'attractivité et revendique une hausse des solutions de logements en Île-de-France et en Province. Il est urgent de réfléchir à une diversification de l'offre, avec notamment une augmentation des logements domaniaux (non impactés par la gestion en flux).

La thématique « logement » va être abordée lors d'un GT spécifique à l'automne (ajouté à l'agenda social à la demande de vos représentants).

L'aide à la parentalité

● Crèche : Berceaux

Le nombre de places en crèche s'élève à 568 (seulement 2 de plus qu'en 2022) dont 57 % pour l'Île-de-France.

Rappel : le dispositif de réservation permet aux parents de disposer d'une place près de leur domicile ou de leur lieu de travail, à leur convenance.

● Chèque Famille Finances

Depuis le 1^{er} septembre 2023, le CESU 6-12 ans est devenu le Chèque Famille Finances, désormais étendu jusqu'au 14 ans révolus (17 ans révolus pour les enfants de famille monoparentale ou atteints de handicap). Il comporte 3 tranches d'aides (200€, 300€ et 400€).

Au total, 4 833 dossiers (contre 3807 en 2022) ont été acceptés dont 67 % des aides s'élevant à 400€ pour un budget de 1,97M€ soit une hausse de 26 %.

Depuis plusieurs années, le sujet, de la non-acceptation des chèques CESU par certaines collectivités est récurrent. Pour **FO Finances**, il est nécessaire de renforcer la communication tant en direction des agents que des structures d'accueil.



chacun pour tous avec

● Chèque Sport Finances

Depuis le 1^{er} septembre 2023, une nouvelle prestation a été mise en place pour la pratique sportive à destination des enfants âgés de 12 à 17 ans révolus (aide de 50€ ou 80€ sous conditions de ressources). 3360 dossiers ont été acceptés pour un budget d'environ 206 000 €.

FO Finances propose d'étendre cette prestation aux enfants plus jeunes ainsi qu'aux adultes.

Pour l'administration, avec un budget au mieux constant, cette question nécessitera alors un arbitrage. En pratique, on ne pourra pas élargir sans supprimer d'autres dépenses.

● APOM (Aide à la Parentalité Outre-Mer)

Depuis le 1^{er} septembre 2023, le CESU 6-12 ans n'existe plus, remplacé par l'APOM dans les DROM-COM afin de mieux répondre aux agents ultra-marins. Cette aide financière, sous conditions de ressources, est destinée aux enfants de 6 à 14 ans révolus (17 ans révolus pour les enfants de famille monoparentale ou atteints de handicap) dans la limite d'un plafond de 500€.

Ainsi, 59 demandes APOM ont été acceptées alors qu'en 2022, seulement 12 dossiers « CESU 6-12 ans » avaient été validés. Cette prestation répond concrètement à un besoin pour **FO Finances**.

Crédits d'Action Locale (CAL)

Le premier poste de dépense des CAL est consacré à l'Arbre de Noël pour 58 %.

Les cadeaux se répartissent en chèques-cadeaux pour 79 %, en jouets pour 18 % (maintien des marchés régionaux) et en abonnements pour 3 %.

En second poste budgétaire, viennent les actions collectives (sorties, séjours, mini-colonies) pour 31 %.

Les vacances

7576 enfants (6794 en 2022) ont été accueillis dans les colonies y compris des enfants en situation de handicap. Le constat est partagé de la satisfaction des enfants pour les colonies proposées.

Le secteur « vacances-loisirs » est en hausse de 6 % avec 180 434 nuitées réservées, réparties pour 30 % dans les centres de vacances EPAF (74 310 nuitées) et pour 70 % chez les prestataires (106 124 nuitées).

La décision du secrétariat général de vendre une partie du parc des centres de vacances EPAF s'est concrétisée. 7 résidences sur 14 ont été vendues pour un montant total de 7,6 M€. Un point complet sur ce sujet sera à l'ordre du jour du CNAS de septembre, puisque 50% du produit des cessions doivent revenir à notre action sociale.

Exécution budgétaire au 31 mai 2024

Sur les 108,22M€ alloués cette année aux politiques sociales, environ 45% de l'enveloppe totale a été consommé, traduisant un rythme classique de dépense.

Dans le cadre des restrictions budgétaires instaurées par le gouvernement, le budget a été amputé de 10M€, soit 7M€ pris sur la réserve de précaution et 3 M€ sur la subvention ALPAF (réduite de 9 à 6 M€). **FO Finances** ne peut que dénoncer ces amputations de crédits.

Le Secrétariat Général a confirmé sa volonté de ne pas toucher au volume financier des prestations à destination des agents.

Fonds d'Innovation Locale (FIL)

Après son instauration en 2019, une seconde édition du FIL (enveloppe de 100 000 €) a eu lieu, se concrétisant par 23 actions retenues sur 135 propositions, pour la plupart déjà mises en œuvre en 2024.

Une troisième édition sera lancée en septembre 2024 toujours pour un budget de 100 000 €.

Ce point sera évoqué dans les CDAS en septembre/octobre. Après concertation des membres lors d'un CDAS ou d'un GT dédié, les propositions seront à envoyer au plus tard fin



chacun pour tous avec

février 2025. Les projets retenus seront notifiés fin avril 2025.

Afin de cadrer l'exercice, trois thématiques sont proposées :

- le développement durable (hors mobilité douce et biodiversité)
- le sport et santé
- les enjeux du numérique.

Les projets doivent s'adresser à un large public et peuvent être départemental, régional ou en coopération entre plusieurs départements, sans obligation.

En cas de non-sélection, un retour explicatif sera dorénavant effectué vers les CDAS.

Réforme de l'action sociale

● Fédération d'Action Sociale Finances (FASF)

Cette fédération a été créée le 23 mai 2024 dans le but de développer l'Action Sociale ministérielle à destination des agents en améliorant en particulier les fonctions supports des 3 principaux opérateurs (ALPAF, EPAF et AGRAF) avec une meilleure coopération et une meilleure coordination.

FO Finances rappelle que cette réforme de la Gouvernance de l'Action Sociale n'est pas un modèle de simplification avec l'ajout d'une strate supplémentaire et exige le maintien de l'autonomie de ces 3 opérateurs.

Pour **FO Finances**, l'agent doit être au cœur du dispositif afin de le rendre plus attractif et visible, ce qui a été approuvé par le nouveau président de la FASF. S'adressant aux membres du CNAS, il a également précisé que la FASF n'a pas pour vocation de se substituer aux 3 opérateurs.

● Communication

Afin de rendre l'action sociale plus lisible et visible auprès des agents, une identité commune « Action Sociale Finances » va être déclinée autour des différentes thématiques (restauration, logement, vacances...). Elle sera complétée d'une nouvelle

charte graphique et visuelle en cours de déploiement et, très rapidement, effective sur le portail du site internet de l'action sociale.

Une nouvelle plaquette, à destination des délégations, est en préparation pour une diffusion dès la rentrée de septembre 2024.

Le SG envisage, vers la mi-octobre, un forum de l'action sociale au sein de Bercy. De telles initiatives pourraient être déclinées dans les territoires à partir de 2025, le projet restant à construire.

JOP 2024 et accompagnement social

Les jeux olympiques n'auront finalement qu'un impact assez mesuré sur l'action sociale ministérielle.

En matière de logement, sur les 80 logements réservés par ALPAF, seuls 35 ont été attribués et 5 maintenus en réserve.

Concernant les gardes d'enfants et les colonies, très peu de demandes supplémentaires ont été formulées.

EPAF - colonies

En raison des JOP 2024 à Paris, EPAF a exceptionnellement modifié son organisation d'accueil des enfants.

● Printemps 2024

L'accueil s'est déroulé dans l'enceinte de notre ministère pour les provinciaux et directement dans gares et aéroports pour les Franciliens.

● Été 2024

Habituellement, les points de regroupement se situent à Villepinte ou Porte de Versailles.

Cette année, 25 points de rassemblement ont été disséminés sur tout le territoire. EPAF a augmenté le montant de la prime forfaitaire de transport pour faire face aux coûts supplémentaires avec un barème de calcul spécifique : [modalités pratiques EPAF](#)



chacun pour tous avec

FO Finances demande que les CDAS soient préalablement consultés sur une actualisation des points de rassemblement en Province, ce que les responsables régionaux peuvent opportunément orchestrer.

● Modalités d'inscription

Depuis la Toussaint 2023, le dispositif d'inscription s'effectue directement en ligne. Cette évolution a entraîné une augmentation des inscrits.

● Colonies et séjours de 12 jours

Cette modalité permet de répondre à une demande des familles recomposées, le séjour de 19 jours étant moins compatible avec le partage des congés.

À la demande des représentants en CNAS, une réflexion globale sur ces sujets fera l'objet d'une réunion avant la fin-de l'année.

Examens des propositions des CDAS

Rappel : l'article 13 de l'arrêté modifié du 15 janvier 2002 indique que le conseil départemental (CDAS) peut formuler des propositions tendant à un meilleur fonctionnement de l'action sociale, qui sont soumises à l'examen du conseil national (CNAS).

FO Finances demande qu'une fiche navette de remontée des propositions des CDAS soit mise en place et largement diffusée.

En effet, les questions proviennent souvent des mêmes départements, tandis que d'autres ne se manifestent jamais. De plus, lors de la formation des nouveaux membres des CDAS, planifiée sur une seule demi-journée, ce point n'a hélas pas été abordé.

Ce CNAS a mis en lumière de nombreuses problématiques :

- évolution du réseau territorial de l'action sociale et positionnement des Responsables Régionaux entre autres ;
- respect des CDAS et de ses membres : autonomie de décisions et temps consacré aux instances ;
- sanctuarisation de l'autonomie des 3 opérateurs : AGRAF, ALPAF, EPAF ;
- restauration collective et titre-restaurant ;
- logement : nécessite de faire évoluer l'offre ministérielle, véritable argument d'attractivité;
- vacances, enfants et loisirs.

Pour **FO Finances**, il reste du pain sur la planche pour améliorer les prestations existantes et maintenir une action sociale au plus près des agents du ministère, sans oublier nos collègues des Directions Départementales Interministérielles. L'action sociale est un important facteur d'attractivité.

FO Finances ne cessera pas de revendiquer et rappelle que tout cela ne sera possible qu'avec un budget conséquent, c'est-à-dire en hausse.



chacun pour tous avec